



Association des Usagers des Transports
FNAUT Ile-de-France

CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE

AVIS DE L'ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS FNAUT ÎLE-DE-FRANCE Février 2020

L'Association des Usagers des Transports / FNAUT Île-de-France constitue la branche francilienne de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT).

La FNAUT regroupe plus de 150 associations locales qui militent pour la défense des usagers des transports, le développement des transports publics, la réduction de la place de la voiture individuelle en ville et le transfert modal (voyageurs et marchandises) vers les systèmes les plus respectueux de l'environnement.

L'Association des Usagers des Transports / FNAUT Ile-de-France soutient le principe d'une liaison ferroviaire Roissy-Picardie dont nous approuvons les objectifs (page 4 du dossier de concertation) :

- relier les territoires jusqu'à Amiens et Saint-Quentin (le maître d'ouvrage semble avoir oublié l'axe Paris Compiègne Saint-Quentin) au réseau à grande vitesse et renforcer ainsi l'accessibilité par le ferroviaire de la partie Sud de la région Hauts-de-France et du Nord-Est du Val d'Oise ;

*membre de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
32 rue Raymond Losserand - 75014 Paris Tél 01 43 35 22 23 Fax 01 43 35 14 06
web : www.aut-idf.org courriel : aut@aut-idf.org Twitter : @Asso_usagersidf*

- développer l'intermodalité fer-air en gare de Roissy-TGV;
- améliorer les déplacements quotidiens et l'accès au pôle économique et d'emploi de Roissy en transports collectifs, depuis les territoires situés au nord de la plateforme aéroportuaire (Sud des Hauts-de-France et Nord-Est du Val d'Oise);
- proposer aux habitants de la région Hauts-de-France-bassin Picardie) un nouvel accès à l'Île de-France, dans un contexte où l'augmentation de dessertes vers Paris-Gare du Nord n'est plus possible en heure de pointe.

Remarquons cependant que si ce projet bénéficiera essentiellement aux voyageurs des Hauts de France, il se situe presque en totalité au sein du réseau francilien.

Cette particularité nécessite d'attirer l'attention des garants de la concertation sur deux points capitaux.

A PROPOS DU PHASAGE DU PROJET

Le projet est scindé en deux phases (page 29 du dossier de concertation).

- La première phase permettra de mettre en œuvre les principaux objectifs du projet et les aménagements indispensables sur la ligne Paris-Creil pour un montant de 294 M€, soit 83 % du coût total du projet.
- La seconde phase est destinée à améliorer la robustesse de l'exploitation de la ligne pour un montant de 62 M€, soit seulement 17 % du coût total du projet.

Etant donné la grande fragilité et l'extrême sollicitation du réseau ferré francilien, en particulier de « l'axe Nord », il n'est pas envisageable que la mise en service de la première phase de la liaison Roissy-Picardie s'effectue sans amélioration de la robustesse de l'exploitation et devienne une cause supplémentaire de perturbation de la ligne Paris-Creil.

Par conséquent, nous demandons que le maître d'ouvrage renonce au phasage de ce projet.

A PROPOS DES RESSOURCES A AFFECTER AU PROJET

Comme le maître d'ouvrage du projet le sait, le réseau francilien et en particulier son « axe Nord » dans lequel s'insérera la liaison Roissy-Picardie est l'objet d'une vaste opération de remise à niveau menée concomitamment avec d'autres projets majeurs comme le Charles de Gaulle Express ou le Grand Paris Express. L'imbrication des différents sujets a nécessité la mise en place d'un arbitrage délicat mené en 2019 par le Préfet d'Île-de-France afin de concilier les différents plannings et de gérer au plus juste

les ressources humaines nécessaires à ces opérations. Il en a résulté des choix courageux comme le report de la mise en service du Charles de Gaulle Express.

L'insertion d'un nouveau projet majeur dans ce contexte est donc particulièrement délicate surtout si l'objectif de mise en service est fixé à 2025.

En tout état de cause, **il n'est pas envisageable que les ressources humaines nécessaires aux opérations déjà programmées en Ile-de-France soient dévoyées** vers un nouveau projet dont nous ne contestons pas l'utilité mais dont le lancement prématuré serait profondément perturbateur non seulement pour les voyageurs franciliens, mais aussi pour ceux en provenance des Hauts-de-France ou s'y rendant.
